

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 582 Vœu relatif à la circulation des taxis dans le périmètre de la Gare de Lyon.

Le Conseil de Paris,

Considérant les difficultés de circulation autour de la Gare de Lyon ;

Considérant l'objectif de faciliter les déplacements dans la rue de Bercy pour les vélos et les bus et à créer une animation urbaine ;

Considérant la forte attente locale de la requalification de la rue de Bercy exprimée lors de la concertation ;

Considérant le co-financement de la Ville de Paris et de Gares&Connexions pour la création d'une nouvelle station de taxis de reprise, plus capacitaire ;

Considérant que Gares&Connexions prévoit de mettre en place un dispositif de contrôle d'accès payant sur la rampe Mercure au niveau de la Tour de l'Horloge ;

Considérant que les VTC s'inscrivent dans un modèle basé sur le moins disant social ;

Considérant que les VTC augmentent la congestion urbaine comme le démontre une récente étude de l'ONG européenne Transport & Environnement ;

Considérant que l'accroissement du nombre de VTC dans la ville augmente également la pollution de l'air ;

Considérant que les taxis, qui concourent à l'offre multimodale de transport de la Ville de Paris, relève d'une profession réglementée (tarifs publics, obligation de charges, nombre de professionnels arrêtés par les pouvoirs public,...) ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris intervienne auprès de Gares&Connexions :
 - pour que les aménagements au niveau de la Tour de l'Horloge, pour la dépose des voyageurs et voyageuses utilisant le taxi, restent gratuits ;
 - pour que Gares&Connexions favorise des solutions d'intermodalité qui privilégie les piétons, vélos, bus et taxis et approfondisse le dialogue avec les acteurs concernés et notamment les représentants des taxis ;
 - pour décongestionner la sortie de la Gare au niveau du boulevard Diderot, soit étudié un accès à la rue de Lyon en direction de Bastille d'une part et que d'autre part, les taxis sortant du souterrain Méditerranée puissent se diriger à droite en direction de Bercy ou à gauche vers l'avenue Daumesnil.